

Au troisième trimestre 2011, la masse salariale nette de l'emploi à domicile diminue pour le second trimestre consécutif (- 1,6 % après - 1,1 %) en raison d'une baisse de 1,9 % du volume d'heures déclarées.

Sur un an, la masse salariale nette diminue de 2,0 % confirmant ainsi le repli de 1,4 % observé au deuxième trimestre 2011. Cette évolution s'explique par la forte baisse du volume horaire déclaré (- 4,3 %) qui résulte en partie de la diminution du nombre d'employeurs (- 1,7 %) mais surtout de la réduction du nombre d'heures moyen par employeur (- 2,7 %).

Ce constat global s'explique par l'évolution de l'emploi à domicile hors garde d'enfant, dont la masse salariale nette baisse de 2,6 % sur un an, après - 2,1 % au trimestre précédent. La garde d'enfants à domicile affiche quant à elle encore une progression de la masse salariale nette de 2,9 % sur un an. Néanmoins, celle-ci ralentit, enregistrant même une baisse de 0,5 % au troisième trimestre 2011.

La masse salariale des assistantes maternelles reste dynamique (+ 6,9 % après + 7,3 % aux deux trimestres précédents).

Au total, la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs progresse toujours sur un an mais ralentit : + 1,5 % après + 2,0 % au trimestre précédent et + 4,0 % en moyenne sur l'année 2010.

LES PARTICULIERS EMPLOYEURS AU TROISIÈME TRIMESTRE 2011

Au troisième trimestre 2011, le nombre d'employeurs de salariés à domicile diminue légèrement (- 0,2 %) pour le cinquième trimestre consécutif (*tableau 1 et graphique 1*). Le volume horaire déclaré poursuit sa baisse (- 1,9 % après - 1,6 % au deuxième trimestre 2011). Ainsi, le nombre d'heures déclarées en moyenne par employeur diminue de 1,7 % au troisième trimestre 2011. En outre, malgré une légère hausse du taux de salaire horaire (+ 0,3 %), la masse salariale nette continue de fléchir (- 1,6 % au troisième trimestre 2011, après - 1,1 % au trimestre précédent). Il en est de même pour le salaire moyen par employeur, qui connaît une baisse de 1,4 % après - 0,6 % au deuxième trimestre 2011.

Sur un an, malgré une hausse de 2,4 % du taux de salaire horaire moyen, la masse salariale nette baisse de 2,0 %, confirmant le repli de 1,4 % observé au deuxième trimestre 2011 (*tableaux 1 et 2, graphique 2*). Cette baisse s'explique par le recul de 4,3 % du volume d'heures déclarées qui

résulte, d'une part, de la réduction du nombre d'employeurs (- 1,7 %), et d'autre part, de la diminution du nombre d'heures moyen par employeur (- 2,7 %) (*tableau 1*).

Ces évolutions s'expliquent en majeure partie par celles des **activités hors garde d'enfant**. En effet, sur ce champ, le nombre d'employeurs enregistre encore une légère baisse ce trimestre (- 0,3 % après - 0,5 % et - 0,7 % aux deux trimestres précédents); sur un an, il diminue de 1,9 %. Le volume horaire connaît également une diminution : - 2,0 % au troisième trimestre 2011 et - 5,0 % sur un an. Au total, la masse salariale nette poursuit son repli sur un an : - 2,6 % après - 2,1 % au deuxième trimestre et une stagnation au premier trimestre 2011 (*tableau 2 et graphique 3*).

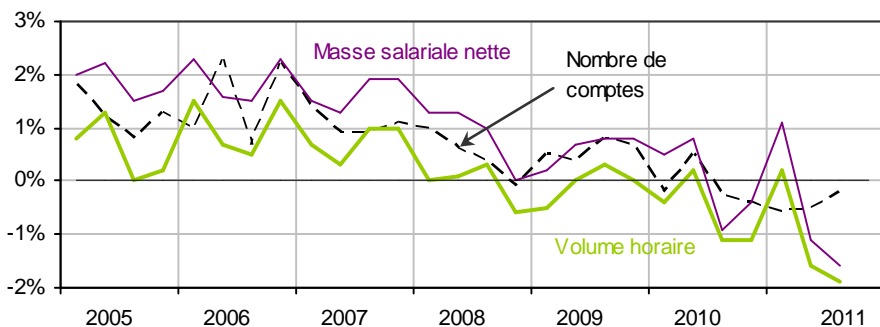
Sur le champ de la **garde d'enfant à domicile**, le nombre d'employeurs continue de ralentir : + 0,3 % ce trimestre après + 0,7 % au deuxième trimestre et + 2,0 % au premier trimestre 2011. Sur un an, il

Tableau 1 : Nombre d'employeurs actifs, volume horaire déclaré et masse salariale nette (données CVS)

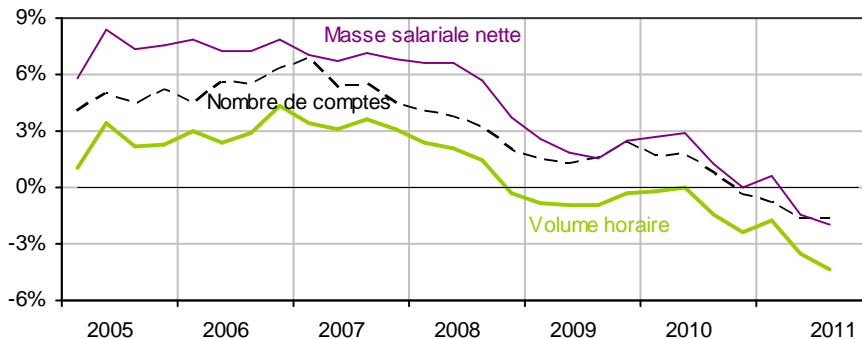
	Niveau 2011 T3	Glissement trimestriel (en %)					Glissement annuel (en %) 2011 T3	
		2010 T3	2010 T4	2011 T1	2011 T2	2011 T3		
Total emploi à domicile	Nombre d'employeurs (en milliers) (1)	2 088	-0,3	-0,4	-0,6	-0,5	-0,2	-1,7
	Volume horaire déclaré (en millions) (2)	143,0	-1,1	-1,1	+0,2	-1,6	-1,9	-4,3
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (3)	1 303,8	-0,9	-0,4	+1,1	-1,1	-1,6	-2,0
	Salaire moyen par employeur (en €) (3) / (1)	624,5	-0,6	+0,0	+1,7	-0,6	-1,4	-0,4
	Horaire déclaré moyen par employeur (2) / (1)	68,5	-0,8	-0,7	+0,8	-1,1	-1,7	-2,7
	Taux horaire (3) / (2)	9,1	+0,2	+0,7	+0,8	+0,5	+0,3	+2,4
Assistants maternelles	Nombre d'employeurs (en milliers) (4)	891	+1,0	+0,3	+1,4	+1,1	+0,7	+3,4
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (5)	912,1	+1,7	+0,6	+2,7	+2,1	+1,2	+6,9
	Salaire moyen par employeur (en €) (5) / (4)	1 023,6	+0,7	+0,3	+1,3	+1,1	+0,6	+3,3
Total Particuliers employeurs	Nombre d'employeurs (en milliers) (6)	2 969	+0,1	-0,2	+0,1	-0,2	+0,1	-0,3
	Masse salariale nette (en millions d'euros) (7)	2 219,1	+0,2	-0,1	+1,9	-0,0	-0,2	+1,5

Sources : AcoSS-Urssaf ; Cnesu ; Centre Pajemploi

Graphique 1 : Glissement trimestriel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile (données CVS)



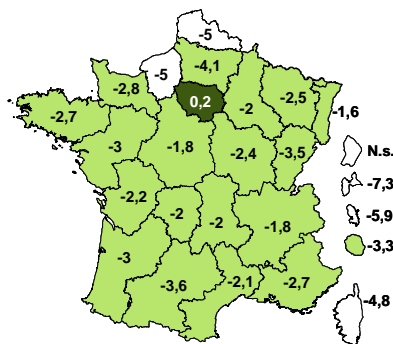
Graphique 2 : Glissement annuel du nombre de comptes actifs, du volume horaire et de la masse salariale nette de l'emploi à domicile



Cartes : Glissement annuel de la masse salariale et du volume horaire déclaré au troisième trimestre 2011 (en %)

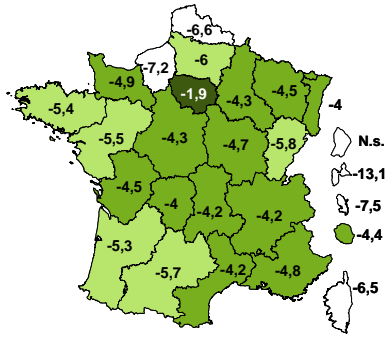
a – Total emploi à domicile : masse salariale

Moyenne France : - 2,0 %



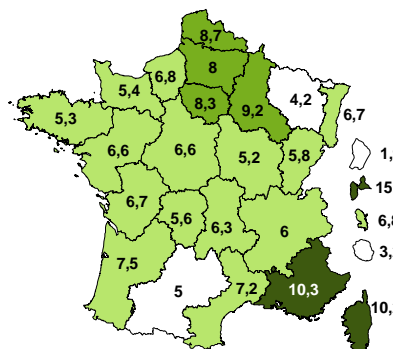
b – Total emploi à domicile : volume horaire

Moyenne France : - 4,3 %



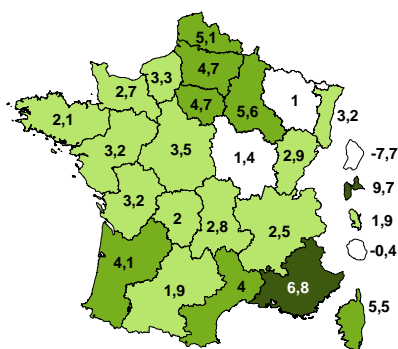
c – Assistante maternelle : masse salariale

Moyenne France : + 6,9 %



d – Assistante maternelle : volume horaire

Moyenne France : + 3,4 %



Sources : Acooss-Urssaf ; Cnacesu ; Centre Pajemploi

progresses encore nettement (+ 4,3 %), mais à un rythme moins élevé que celui observé en début d'année (+ 6,5 % au premier trimestre). En revanche, le volume horaire déclaré par ces employeurs diminue de 1,0 % au troisième trimestre 2011. Ainsi, la masse salariale nette baisse légèrement ce trimestre (- 0,5 %). Sur un an, elle croît encore de 2,9 % mais ralentit fortement depuis le début de l'année (+ 6,0 % et + 4,6 % aux premier et deuxième trimestre) (tableau 2 et graphique 3).

Au troisième trimestre 2011, l'activité des **assistantes maternelles** reste dynamique. En effet, malgré un léger ralentissement du nombre d'employeurs (+ 0,7 % après +1,1 % au deuxième trimestre 2011), la progression du volume horaire déclaré reste soutenue : + 1,8 % ce trimestre (après + 1,3 %) et + 3,4 % sur un an. Ainsi, la croissance de la masse salariale conserve un rythme élevé : + 6,9 % sur un an, après + 7,3 % les deux trimestres précédents (tableau 2 et graphique 3).

Au total, en agrégeant l'emploi à domicile et l'activité des assistantes maternelles, la croissance annuelle de la masse salariale nette versée par les particuliers employeurs continue de s'affaiblir : + 1,5 % au troisième trimestre 2011, après + 2,0 % au trimestre précédent et + 4,0 % en moyenne en 2010 (tableau 1).

Au troisième trimestre 2011, l'évolution annuelle de la masse salariale nette de l'emploi à domicile est négative sur l'ensemble du territoire, hormis en Ile-de-France où celle-ci reste relativement stable. De même, le volume horaire déclaré diminue sur un an quelle que soit la région.

L'activité des emplois à domicile est particulièrement en repli en Corse, Guadeloupe, Martinique, Haute-Normandie ainsi que dans le Nord-Pas-de-Calais, où la masse salariale nette diminue de plus de 4,5 % sur un an (carte a) et les volumes horaires déclarés de plus de 6 % (carte b).

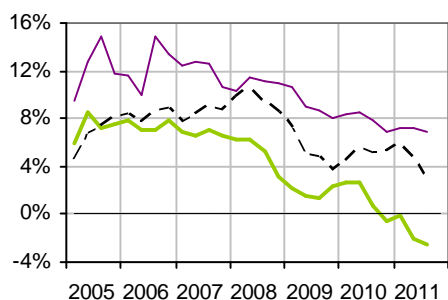
En revanche, l'activité des assistantes maternelles reste dynamique sur l'ensemble du territoire et plus particulièrement en Guadeloupe, Provence-Alpes-Côte-D'azur, Corse et dans les régions du nord de la France. Ces dernières enregistrent des taux de croissance de la masse salariale nette et des heures déclarées, respectivement supérieurs à 8 % et 4,5 % (cartes c et d).

*Kathleen Berche
Madeleine Vong*

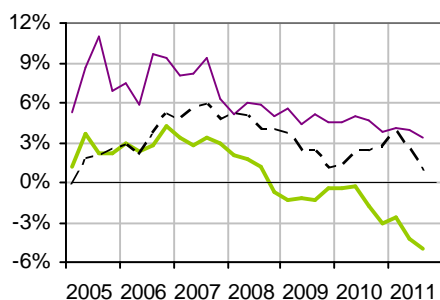
Département des études statistiques et de l'observation des cotisants (DESOC)

Graphique 3 : Glissement annuel par catégorie d'employeur...

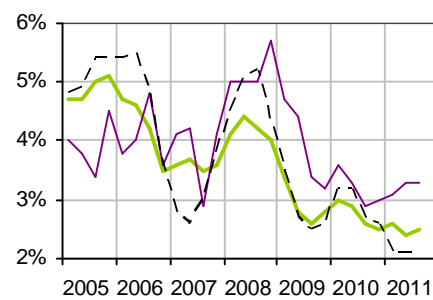
...de la masse salariale nette



...du volume horaire déclaré



...du taux horaire moyen



— Hors garde d'enfant - - - Gardes d'enfants à domicile — Assistantes maternelles

Tableau 2 : Dernières valeurs des séries trimestrielles par catégorie d'employeur (données CVS)

Trimestre	Emploi à domicile hors garde d'enfant			Garde d'enfant à domicile			Total emploi à domicile			Assistante maternelle			
	Nombre de comptes (en millions)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	Nombre de comptes (en milliers)	Volume horaire déclaré (en millions)	Masse salariale nette (en millions d'euros)	
2009	T1	2 004	134,1	1 165,2	79	17,1	131,3	2 083	151,2	1 296,5	807	266,6	759,1
	T2	2 012	134,1	1 173,2	79	17,1	132,0	2 091	151,2	1 305,3	815	269,5	773,8
	T3	2 027	134,4	1 181,7	81	17,2	134,1	2 108	151,6	1 315,5	825	276,4	792,1
	T4	2 040	134,4	1 191,3	82	17,1	134,7	2 122	151,5	1 326,1	834	275,7	803,1
		537,1	4 711,4		68,4	532,1		605,5	5 243,5		1 088,2	3 128,1	
2010	T1	2 035	133,6	1 195,0	83	17,3	137,1	2 118	150,9	1 332,1	843	278,7	822,0
	T2	2 045	133,7	1 203,6	85	17,4	139,3	2 129	151,2	1 343,2	853	282,9	839,4
	T3	2 038	132,0	1 190,5	86	17,5	140,9	2 123	149,5	1 331,0	862	289,5	853,6
	T4	2 027	130,3	1 183,7	87	17,6	141,9	2 114	147,8	1 325,5	864	286,3	858,9
		529,5	4 772,7		69,8	559,2		599,3	5 331,7		1 137,3	3 373,8	
2011	T1	2 014	130,1	1 194,0	89	17,9	145,4	2 102	148,1	1 339,5	876	290,1	882,1
	T2	2 003	127,9	1 178,8	89	17,9	145,8	2 092	145,8	1 325,0	885	294,0	901,0
	T3	1 998	125,4	1 159,2	90	17,7	145,0	2 088	143,0	1 303,8	891	299,4	912,1
Glissement trimestriel (en %)													
2009	T1	+0,5	-0,7	+0,1	+1,5	+0,6	+1,1	+0,5	-0,5	+0,2	+0,9	+1,1	+2,0
	T2	+0,4	+0,0	+0,7	+1,0	-0,1	+0,5	+0,4	-0,0	+0,7	+1,1	+1,1	+1,9
	T3	+0,8	+0,2	+0,7	+2,3	+0,6	+1,6	+0,8	+0,3	+0,8	+1,1	+2,6	+2,4
	T4	+0,6	-0,0	+0,8	+1,3	-0,1	+0,5	+0,7	-0,0	+0,8	+1,1	-0,2	+1,4
2010	T1	-0,2	-0,6	+0,3	+1,2	+0,8	+1,8	-0,2	-0,4	+0,5	+1,1	+1,1	+2,4
	T2	+0,5	+0,1	+0,7	+1,6	+1,0	+1,6	+0,5	+0,2	+0,8	+1,2	+1,5	+2,1
	T3	-0,4	-1,3	-1,1	+1,5	+0,6	+1,1	-0,3	-1,1	-0,9	+1,0	+2,3	+1,7
	T4	-0,5	-1,3	-0,6	+1,2	+0,2	+0,7	-0,4	-1,1	-0,4	+0,3	-1,1	+0,6
2011	T1	-0,7	-0,1	+0,9	+2,0	+2,0	+2,5	-0,6	+0,2	+1,1	+1,4	+1,3	+2,7
	T2	-0,5	-1,7	-1,3	+0,7	-0,3	+0,3	-0,5	-1,6	-1,1	+1,1	+1,3	+2,1
	T3	-0,3	-2,0	-1,7	+0,3	-1,0	-0,5	-0,2	-1,9	-1,6	+0,7	+1,8	+1,2
Glissement annuel (en %)													
2009	T1	+1,2	-1,3	+2,1	+6,6	+3,6	+7,3	+1,4	-0,8	+2,6	+4,4	+5,6	+10,6
	T2	+1,0	-1,2	+1,6	+6,1	+2,3	+5,0	+1,2	-0,9	+1,9	+4,1	+4,4	+9,0
	T3	+1,4	-1,3	+1,3	+6,7	+2,3	+4,8	+1,6	-0,9	+1,6	+3,8	+5,1	+8,7
	T4	+2,3	-0,5	+2,3	+6,2	+1,0	+3,7	+2,4	-0,3	+2,5	+4,3	+4,6	+8,0
2010	T1	+1,6	-0,4	+2,6	+5,9	+1,2	+4,4	+1,7	-0,2	+2,7	+4,5	+4,5	+8,3
	T2	+1,6	-0,3	+2,6	+6,5	+2,3	+5,6	+1,8	-0,0	+2,9	+4,6	+5,0	+8,5
	T3	+0,5	-1,8	+0,7	+5,6	+2,3	+5,1	+0,7	-1,4	+1,2	+4,5	+4,7	+7,8
	T4	-0,6	-3,1	-0,6	+5,6	+2,6	+5,3	-0,4	-2,4	-0,0	+3,6	+3,8	+6,9
2011	T1	-1,1	-2,6	-0,1	+6,5	+3,8	+6,0	-0,8	-1,8	+0,6	+3,9	+4,1	+7,3
	T2	-2,0	-4,3	-2,1	+5,5	+2,5	+4,6	-1,7	-3,5	-1,4	+3,8	+3,9	+7,3
	T3	-1,9	-5,0	-2,6	+4,3	+0,9	+2,9	-1,7	-4,3	-2,0	+3,4	+3,4	+6,9

Sources : Acooss-Urssaf ; Cncesu ; Centre Pajemploi

Encadré : Champ et définitions

Cette publication présente les évolutions conjoncturelles des données du bilan annuel sur l'activité des particuliers employeurs (*Acoss Stat n°142*).

Champ

Le terme « **particuliers employeurs** » désigne ici les particuliers qui sont juridiquement employeurs de personnel. L'activité peut se situer hors ou au domicile de l'employeur. Ainsi, cette définition recouvre le champ des assistantes maternelles – activité hors du domicile – et celle de la convention collective nationale des salariés du particulier employeur qui stipule que « le caractère spécifique de cette profession est de s'exercer au domicile privé du particulier employeur ». Les principales activités qui en relèvent sont les emplois d'aide ménagère, de garde malade (à l'exclusion des soins), d'aide pour personne âgée, de soutien scolaire et de garde d'enfants au domicile du particulier employeur. En revanche, les emplois exercés au domicile de l'employeur dans le cadre de sa profession (ex : secrétariat) n'appartiennent pas à ce champ.

Les employeurs dont le personnel est salarié d'une association ou d'une entreprise **prestataire** de service ne sont pas intégrés dans le champ d'analyse. A l'inverse, les employeurs qui passent par des associations **mandataires** sont comptabilisés. L'emploi à domicile de certaines catégories de salariés (tels que les stagiaires aide-familiaux étrangers, les salariés au pair et les particuliers famille d'accueil) ne conduisent pas nécessairement à un versement de salaire et/ou à une déclaration de volume horaire. Dans ce cas, les salariés bénéficient d'avantages en nature et les employeurs utilisent des déclarations spécifiques basées sur des valeurs forfaitaires. De ce fait, les employeurs de tels salariés sont comptabilisés, mais les informations relatives aux heures rémunérées et aux masses salariales ne les incluent pas.

Quatre modes déclaratifs s'offrent aux particuliers employeurs :

- **Le chèque emploi service universel (Cesu)**, dont la première version (le chèque emploi service) date de 1993, permet de simplifier les formalités administratives liées à l'embauche, à la rémunération et à la déclaration d'un salarié à domicile.

- **La prestation d'accueil du jeune enfant (Paje)**, qui a vu le jour au 1er janvier 2004, est un mode de recouvrement particulier proche de celui du Cesu.

- **La déclaration nominative trimestrielle simplifiée (DNS)** est le système de

déclaration le plus ancien. C'est le support obligatoire pour les bénéficiaires de l'Allocation de Garde d'Enfants à Domicile (Aged), de l'Aide à la Famille pour l'Emploi d'une Assistante Maternelle Agréée (Afeama) et pour les employeurs passant par une association mandataire. Ce mode déclaratif tombe progressivement en désuétude puisque la Paje se substitue, pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er janvier 2004, à l'Aged et à l'Afeama avec le « complément libre choix du mode de garde ». De plus, la branche du recouvrement s'est engagée à promouvoir l'utilisation du Cesu auprès des particuliers employeurs (à l'exception de ceux relevant d'une association mandataire).

- **Le titre de travail simplifié (TTS)** est créé par la loi d'orientation pour l'Outre-mer du 13 décembre 2000, il est destiné à simplifier les formalités sociales liées à l'emploi de salariés dans les DOM. La déclaration se fait à travers des volets sociaux qui ont un format similaire à celui du Cesu.

Deux champs sont privilégiés dans cette publication :

- 1. Les employeurs de salariés à domicile** comprenant :

- **les employeurs de salariés à domicile hors garde d'enfants** recouvre l'ensemble des déclarants du Cesu et du TTS, ainsi que ceux de la DNS qui ne bénéficient ni de l'Aged ni de l'Afeama.

- **les parents employeurs de garde d'enfants à domicile** qui déclarent à la DNS et bénéficient de l'Aged ainsi que ceux de la Paje bénéficiant du « complément libre choix du mode de garde » pour la garde d'enfant à domicile.

- 2. Les parents employeurs d'assistantes maternelles** qui perçoivent l'Afeama (DNS) et le « complément libre choix du mode de garde » pour assistantes maternelles (Paje).

Indicateurs

Le nombre d'employeurs actifs au cours du trimestre correspond au nombre d'employeurs ayant adressé au moins une déclaration dans le trimestre. En raison « d'identifiants employeurs » différents entre les sources, les nombres globaux de particuliers employeurs actifs affichés sont surévalués dans la mesure où un même employeur peut employer plusieurs salariés et donc utiliser plusieurs modes de déclaration. Dans ce cas, il peut être comptabilisé à la fois en DNS, Cesu et Paje au cours d'une même période. Les résultats d'une enquête de satisfaction réalisée par l'Acoss en 2004 indiquent que 5 % des cotisants utilisent à la fois le Cesu et la DNS. En revanche, aucune estimation

de la part des employeurs bénéficiant de la Paje et utilisant également un autre support déclaratif n'est actuellement disponible.

Le volume horaire déclaré correspond ici à des heures rémunérées. Dans le cadre du Cesu, les congés annuels sont rémunérés sous la forme d'une majoration de 10 % du salaire versé. En revanche, les particuliers utilisant la DNS ou la Paje versent un salaire et font une déclaration correspondant à la période des congés. Afin d'homogénéiser le volume horaire de ces deux modes déclaratifs, le nombre d'heures déclarées par le Cesu a été augmenté de 10 %.

Le volume horaire déclaré des assistantes maternelles est égal au cumul des heures de garde de chaque enfant. Ainsi, contrairement aux autres catégories, il ne correspond pas à la durée de travail des assistantes maternelles.

La masse salariale nette représente les salaires perçus par les salariés tels qu'ils peuvent le voir en bas de leur fiche de paie. C'est également la dépense de l'employeur hors charges sociales (cotisations patronales + cotisations ouvrières). La masse salariale brute n'est pas présentée en raison de difficultés de calcul liées au mécanisme de déclaration « au forfait ». Ce dernier implique que l'assiette de cotisation sera déterminée par le produit du nombre d'heures et du Smic horaire brut. Dans ce mode, l'assiette de cotisation n'est pas égale au salaire brut.

Le salaire moyen trimestriel par employeur est le rapport entre la masse salariale nette totale et le nombre total d'employeurs.

Le volume horaire moyen par employeur est le rapport entre le volume horaire total déclaré et le nombre total d'employeurs.

Le taux horaire est calculé en rapportant la masse salariale nette totale et le volume horaire total déclaré.

Les indicateurs présentés dans cette publication sont corrigés des variations saisonnières (CVS). Les coefficients saisonniers sont revus une fois par an avec la publication des données sur le premier trimestre.

Les trois derniers trimestres sont provisoires et corrigés d'une estimation des déclarations retardataires.

Les données détaillées par département et par région sont disponibles sur le site www.acoss.fr, rubrique Publications / Acoss Stat.

Pour approfondir...

- « Les particuliers employeurs en 2010 : fléchissement de l'emploi à domicile hors garde d'enfants », *Acoss Stat n°142*, décembre 2011.
- « Les particuliers employeurs au deuxième trimestre 2011 », *Acoss Stat n°135*, septembre 2011.